

Procès verbal du Conseil d'Ecole d'Arnac la Poste du 06/11/2023

1. Présentation du fonctionnement du conseil d'école et des membres du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit à minima 3 fois par an.

Composition et compétences du conseil d'école

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire. Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et les DDEN et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

- M. l'Inspecteur de circonscription : M. Artur (excusé)

- Municipalité : Mme le Maire absente remplacée par Mme POUJAUD 1^{ère} adjointe en charge des affaires scolaires

- DDEN : Mme Roch et M. Vigor

- Parents d'élèves : Mme Boiron, Mme Tijeras, Mme Dedun, Mme Coulon, Mme Boos

- Enseignants : Mme Boursault, Mme Pascal, Mme Précigout,

- ATSEM : Mme Ribière

Modalités de diffusion du compte-rendu

Affichage du PV sur le panneau côté élémentaire et maternelle.

Diffusion du compte-rendu : envoyé par mail et sur le site de la commune

1. Effectifs et Répartitions

CE2/CM1/CM2 : 18 élèves dont 9 CE2, 3 CM1 et 6 CM2

CP/CE1 : 12 élèves dont 6 CP, 5 CE1 et 1 CE2

TPS/PS/MS/GS : 16 élèves dont 8 GS + 3 MS + 5 PS

Total de l'école : 46 élèves

17 novembre 2 départs (PS et CE1)

2. Questions Pédagogiques

a) Sorties régulières

Piscine pour cycles 2 et 3 les lundis en P3 (du 04/03 au 06/05) pour CP CE1 CE2 et CM1 CM2. 4 parents agréés + une habitante d'Arnac-la-Poste qui s'est proposée

Coût MNS $7 \times 60 = 420$ euros.

La mairie paye l'entrée de la piscine : $14 \times 60\text{€} = 840 \text{€}$

Bibliothèque : une visite par période (temps de classe entre 2 vacances) par classe à la bibliothèque

b) Sorties sportives :

Elles sont organisées grâce à l'affiliation USEP (qui est payante et représente un coût de 6 euros par élèves)

Inscription aux rencontres suivantes :

Cycle 1 :

- Aventures motrices
- jeux d'opposition
- olympisme

Cycle 2

- Cross (11/12)
- Orientation
- Olympisme

Cycle 3 :

- Rugby (13/10)
- Cross (11/12)
- Olympisme

c) Sorties prévues :

De proximité :

Spectacle théâtre du cloître : l'ours et la louve pour les maternelles le 15/12, et les CE2/ CM le 14/12 et Diva syndicat pour le CP/CE1 le 19/03

Un musée en lien avec le thème de l'année

Parcours du cœur : entre le 1^{er} avril et le 30 juin (inscription avant le 15 janvier)

JMF : spectacle le 17/11 pour les élèves du CP au CM2 et le 06/06 pour les maternelles à Saint-Sulpice-les-Feuilles

Graines de rue : spectacle dans l'école de Saint-Sulpice-les-Feuilles le 17/05

Projet annuel :

- Hip-hop : 1800 euros pris en charge par la DRAAC et 1200 euros de déplacement dont la prise en charge est partagée entre l'Association des enfants d'abord, la municipalité et la coopérative scolaire

- voyage de fin d'année : thème du voyage dans le temps (Préhistoire, Antiquité, Moyen-Age) pour deux jours et une nuit

d) bilan évaluation nationale

En cours de rédaction par les équipes de circonscription.

Concernant les résultats de l'école, certains enfants présentent des difficultés et des remédiations sont proposées.

e) Aide aux enfants en difficultés

L'APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les mardis (CP CE1CE2 CM1 CM2) de 16h30 à 17h30

CLAS

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche met en place cette année à l'école un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Il s'agit d'un dispositif gratuit pour les familles car financé par la CAF qui donne un coup de pouce aux apprentissages afin de travailler :

- la capacité d'attention et de concentration
- la gestion des émotions
- le développement de la confiance en soi
- la capacité à vivre en groupe
- l'encouragement à l'ouverture culturelle

Il ne s'agit pas d'un renforcement des apprentissages scolaires. C'est un dispositif optionnel avec engagement sur l'année.

Les jeudis de 16h30 à 18h00

f) Activités autour de Noël : décembre 2023

Vendredi 15 décembre : marché de Noël à la salle des fêtes. L'association des parents d'élèves se chargera de la buvette et organisera une tombola.

Vendredi 15 décembre : cinéma (organisé par Ciné Plus en Limousin), séance offerte par l'amicale des anciens élèves pour Noël

Vendredi 22 décembre : repas de Noël

3. Vie Scolaire

a) Présentation et vote du règlement intérieur.

Pas de modification du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

b) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2022-2023

Graines de rue : - 140 €

JMF : -132€

Théâtre du cloître cycle 2 : -64 €

frais de compte : -10,98

voyage fin d'année : -4250,6

projet jardin : -114,8

gouter saint pardoux : -42,67

brosse à dents : -9,82

projet cuisine mater : -9,72

bus nexon : 560€

bus saint pardoux : 316€

Participation des familles : $20+240+48,5+371,5 = 680$ €
subvention les enfants d'abord : 400 €
subvention comité des fêtes : 250 €
subvention amicale des anciens élèves : 300 €
Subvention du conseil départemental : 1166,04 €

BILAN : Nous débuterons l'année 2023-2024 avec 5834,96 €

Coût des affiliations OCCE (assurance établissement et fonctionnement de la coopérative scolaire) et USEP (accès aux sorties sportives et au prêt de matériel sportif) : $127,5 + 300 = 427,5$ €

Les cotisations de la coopérative scolaire ont été perçues à une hauteur de 216 €.

c) Remerciements Mairie, Associations.

Nous remercions la Municipalité pour les subventions annuelles 2022-2023 ainsi que la prise en charge des différents trajets en bus, l'association les enfants d'abord, le comité des fêtes et l'amicale des anciens élèves pour les subventions.

5. Santé-Sécurité

a. PPMS :

L'exercice alerte intrusion a été fait courant septembre comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

L'exercice PPMS concernant le risque tempête a été fait le 19/10/2023 comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

b. Bilan alerte incendie :

Le premier exercice s'est bien déroulé : tout le monde était au courant pour cet exercice. L'exercice a eu lieu avec l'intervention des pompiers d'Arnac-La-Poste.

De la fumée a été projetée dans les couloirs. Les élèves de maternelle ont été évacués dans la cour de maternelle, les élèves de CP au CM2 ont été évacués dans leur cour, et ce rapidement.

6. Rythme scolaire

Actuellement 4 jours pour une durée de 3 ans.

L'organisation de la semaine scolaire est la suivante :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Matin : 9h00 à 12h00 et après-midi : 13h30 à 16h30

L'accueil des élèves a lieu 10 min avant, soit : 8h50 le matin et 13h20 l'après-midi.

La sortie des élèves de maternelle se fait dans la salle de motricité ; la sortie des élémentaires se fait par le portail.

Rappel : Feuille de décharge pour les enfants qui partent exceptionnellement pendant les horaires de classe à faire signer par les parents à la sortie.

7. Divers

Travaux : La salle de classe CP/CE1 a été refaite cet été : peinture, sol, abaissement du plafond. Cela a coûté 14 000 euros à la commune (dont 50% de subventions).

L'insonorisation en est ainsi meilleure.

QUESTIONS

Est-ce que des travaux sont envisagés pour les périodes de grosses chaleurs ? Le diagnostique thermique a été effectué. Le coût serait énorme pour une isolation par l'extérieur.

Le conseil d'école est clos à 19h00

Présidente : Mme Précigout

Secrétaire : Mme Pascal